

PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AQUILIN DU 29/01/2021 .

L'an deux mille vingt et un à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint Aquilin, dûment convoqué, s'est réuni le Vendredi 29/01/2021, à la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Madame Annie Lespinasse, maire.

Sont présents : *Philippe Cherchouly, Michel Courbalay, Daniel Desmaison, Jean Paul Goulet, Annie Lespinasse, Fanny Parade, Pascale Paternaud, Annie Roby, Alain Soudeix, Jean Marc Vergnes.*

Absente excusée : Aurélie Newmann (Procuration à Mme Annie Lespinasse).

En préambule à la présente séance, Mme le Maire propose à M. Desmaison Dany d'assurer le secrétariat de séance, celui-ci acceptant cette mission.

Après avoir remercié les conseillers présents pour leur implication dans la distribution du premier bulletin municipal de la mandature, Mme le Maire présente l'ordre du jour auquel elle propose d'ajouter un point concernant la demande de subvention départementale pour la mise en place de l'adressage.

A l'unanimité, cet ajout est accepté, et l'ordre du jour est ainsi modifié :

1. Approbation du procès-verbal du précédent conseil du 23/10/2020,
2. Autorisation de signature du contrat CNP 2021,
3. Présentation du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau (SIAEP Tocane)
4. Amortissement des frais d'implantation des colonnes semi enterrées,
5. Désignation des représentants "Ambroisie",
6. Prorogation de la Convention de médecine préventive du Centre de Gestion
7. Convention de mise à disposition d'un point d'eau incendie privé (P.E.I.)
8. Demandes de financement : acquisition d'outils informatiques, rénovation de la toiture du presbytère, mise en place de l'adressage,
9. Questions diverses : Point d'information sur le lotissement "Maison Neuve"
Bornage des zones d'implantation des bornes semi enterrées.

Point n°1 : Lecture du procès-verbal du précédent conseil,

Mme Pascale Paternault donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 23/10/2020, qui est adopté à l'unanimité.

Point n°2 : Autorisation de signature du contrat CNP 2021,

Afin de couvrir les risques financiers découlant de l'obligation de maintien des salaires à taux plein des agents en cas de maladie ou d'accident de travail, Mme le Maire propose de renouveler le contrat CNP pour 2021, dont la cotisation s'élèvera à 2960€. A l'issue de la discussion sur le caractère non obligatoire de cette adhésion et sur l'intérêt financier pour la commune, l'unanimité se fait sur la nécessité de signer ce contrat pour l'année 2021.

Point n°3 : Présentation du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau

Mme le Maire précise que tous les ans, le SIAEP de Tocane publie un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour la commune de Saint Aquilin. En leur qualité de membres du Syndicat, M. JM Vergnes et Mme le Maire ont approuvé ce rapport lors de la réunion du 23/09/2020, et transmis pour information ce document à tous les membres du Conseil Municipal.

Les conseillers donnent acte de la réception et de l'information concernant le prix et la qualité du service public de l'eau.

Point n° 4 : Amortissement des frais d'implantation des colonnes semi enterrées,

Mme le Maire informe les participants que le cout d'installation des bornes semi enterrées de collecte des ordures ménagères est à la charge de la commune. Cette dépense effectuée une seule fois et donnant lieu à utilisation sur plusieurs exercices, il est proposé, après avis du comptable public, de l'étaler comptablement sur cinq ans.

A l'unanimité, cette proposition d'amortissement est acceptée.

Point n° 5 : Désignation des représentants "Ambroisie",

Rappelant le caractère nocif et invasif de cette plante, Mme le Maire propose la désignation de deux référents " Ambroisie" pour la commune, un élu et un agent. M. Michel Courbalay, premier adjoint, accepte cette mission et propose de désigner M. Laurent Boisserie, agent communal, en qualité de second référent.

A l'unanimité, Mrs Courbalay et Boisserie sont désignés en qualité de référents "Ambroisie" pour la commune de Saint Aquilin.

Point n° 6 : Prorogation de la Convention de médecine préventive du Centre de Gestion,

La cotisation à la médecine du travail étant obligatoire pour les agents, Mme le Maire propose de proroger la convention d'adhésion au service de médecine préventive géré par le Centre de Gestion de la Dordogne. Mr Courbalay s'interroge sur les modalités pratiques de réalisation de ces visites médicales. Il est alors précisé que celles-ci se déroulent pendant le temps de travail des agents et que les frais de déplacement sont pris en charge par la commune.

A l'unanimité, les conseillers décident de proroger cette convention.

Point n° 7 : Convention de mise à disposition d'un point d'eau incendie privé,

Afin de respecter l'obligation qui lui est faite de disposer d'un point d'eau incendie sur sa zone pour obtenir un permis de construire, M. Dezon propose d'implanter sur son terrain et à ses frais, une bâche de 30 m3.

Mme le Maire donne alors lecture de la convention précisant les conditions de mise à disposition de ce P.E.I. pour la commune, au titre de la défense extérieure contre l'incendie .

A l'unanimité, cette convention est validée et approuvée par le Conseil.

Point n° 8 : Demandes de financement : acquisition d'outils informatiques, rénovation de la toiture du presbytère, mise en place de l'adressage,

1°/ Acquisition d'outils informatiques,

Mme le Maire rappelle que les conditions de vie actuelles accentuent l'isolement des personnes résidant en zone rurale, du fait de la suppression des services public, du vieillissement des populations et surtout de la crise sanitaire.

Dans ce contexte, les personnes isolées et non familiarisées à l'utilisation d'internet sont lourdement impactées, et Mme le Maire souhaite que la commune se dote d'un matériel informatique, ordinateur, tablette et imprimante, afin de proposer aux habitants des conseils d'initiation à l'outil informatique.

M. JM Vergnes présente trois devis, celui de l'entreprise Boulanger, étant le mieux placé.

Le débat s'instaure alors sur l'équipement software de ces matériels. Les devis ayant été établis sur des matériels dotés du seul logiciel Open Office, une majorité de conseillers demandent que le pack microsoft office soit intégré.

Mme le Maire précise que la part de financement à charge de la commune s'établit à 40% du total, l'état prenant à sa charge les 60% restant.

Toutes les précisions nécessaires ayant été fournies, le Conseil décide à l'unanimité la demande de subvention DETR pour la partie de financement concernant l'état.

Afin de finaliser dans les meilleures conditions cette offre de services aux habitants, Mme le Maire informe les conseillers de son souhait de doter la commune d'un conseiller numérique dont la rémunération serait prise en compte par l'état à hauteur d'un smic, sur la base d'une subvention de fonctionnement de 50 000€, sur une période de deux années.

A l'unanimité, la décision de disposer pour la commune d'un conseiller numérique est adoptée et il est demandé à Mme le Maire de monter le dossier de financement.

2°/ Réfection de la toiture du presbytère,

La toiture du presbytère menaçant de s'écrouler, Mme le Maire en propose la réfection dans un délai rapproché et informe le Conseil, qu'un financement de l'état à 100% a été obtenu à titre exceptionnel dans le cadre du soutien à l'investissement des communes. Trois entreprises ayant été consultées, la discussion s'ouvre sur le rapport "coût/prestations" de chacune des propositions, à l'issue de laquelle, l'unanimité se fait sur le devis de l'entreprise A.B.C. de Coursac, préalablement transmis à la DRAC pour validation.

3°/ Mise en place de l'adressage,

Mme le Maire rappelle que la mise en place de l'adressage sur le territoire communal est un préalable obligatoire pour que le déploiement de la fibre annoncé en 2022 par le Conseil Départemental puisse être réalisé. Dès lors, la mise en place d'un groupe de travail sur le sujet s'impose dans les plus brefs délais ainsi que la présentation d'une demande de financement auprès du département. Le Conseil Municipal est unanimement favorable à la mise en place de l'adressage ainsi qu'à la demande de subvention au Conseil Départemental de la Dordogne corrélative à son financement.

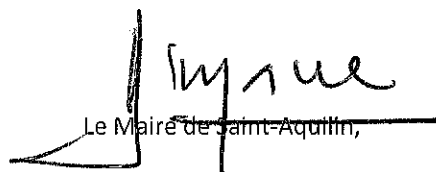
Point n°9 : Questions diverses :

- Point d'information sur le lotissement Maison Neuve : Mme le Maire fait part au Conseil, des résultats sur l'analyse des sols réalisée par Périgord Habitat : sur le lotissement, il est envisagé de reconstruire des logements sur des espaces restés libres, mais avec des formats différents.
Sur l'ancien terrain de football, l'analyse des sols montre que le terrain est constructible sur plus de 80% de la surface.
Une rencontre avec la directrice de Périgord Habitat est prévue au cours du premier trimestre.
- Information sur le bornage de parcelles : En présence des adjoints Michel Courbalay et Jean Marc Vergnes, le géomètre expert mandaté par la mairie a procédé au bornage des parcelles correspondant aux zones d'implantation des bornes semi enterrées.
Il a également déterminé les limites de la parcelle comprenant le chemin de Vitrac.
Dès réception des nouveaux numéros de parcelles, la Mairie établira les actes administratifs officialisant ainsi ces différentes ventes.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 08h15

Secrétaire de séance,

Daniel DESMAISON



Le Maire de Saint-Aquilin,
Annie LESPINASSE